

Date de dépôt : 12 avril 2022

Rapport

de la commission de l'enseignement supérieur chargée d'étudier la proposition de motion de MM. Stéphane Florey, Christo Ivanov, Marc Falquet, Thomas Bläsi, Gilbert Catelain, Eric Leyvraz, Patrick Lussi, André Pfeffer : Haute école de musique (HEM) : la solution doit être romande !

Rapport de M. Jean Romain

Mesdames et
Messieurs les députés,

La commission de l'enseignement supérieur du Grand Conseil s'est réunie sous la présidence de M^{me} Katia Leonelli pour étudier la motion 2817 : *Haute école de musique (HEM) : la solution doit être romande*. Le procès-verbal a été tenu par M^{me} Letizia Muscionico, que la commission remercie. A l'unanimité moins une abstention, la commission refuse cette proposition de motion.

Audition, le 31 mars 2022, de M. Stéphane Florey, premier motionnaire

M. Florey affirme que la question qu'il soulève n'est pas nouvelle. Il a lui-même fait partie de cette commission et, à plusieurs reprises, cette question a été évoquée dans les débats des hautes écoles. Suite au vote communal du 13 juin 2021, le projet aux Feuillantines a été refusé, la fondation s'est désengagée de sa proposition de subventionner ce projet. La HEM est disséminée à Genève sur 13 sites différents. Une solution de mutualisation de cette haute école au niveau romand pourrait être étudiée, notamment eu égard aux coûts. Les bâtiments ne sont pas adaptés aux besoins, néanmoins le vrai problème reste celui de l'emplacement. L'Etat recherche des lieux adaptés à accueillir cette école, en vain. Néanmoins, la HEM vise une population moins prête que celle d'un cycle d'orientation à

faire des concessions pour ce type d'implantation. Pour des raisons budgétaires, Neuchâtel a essayé de se désengager de sa propre école pour envoyer ses étudiants à Lausanne, mais, suite à un référendum et à une initiative, elle a dû conserver son école.

En outre, il est difficile de comprendre pourquoi ce type d'école devrait être présent dans tous les cantons, alors qu'il est connu que les mutualisations fonctionnent, par exemple la HEP-BEJUN (Berne, Jura, Neuchâtel). Les cantons pourraient, pour la HEM, **mutualiser les coûts**. Centraliser l'école serait bénéfique pour tout le monde. Ainsi, un bâtiment à la hauteur des besoins pourrait voir le jour, sans devoir se disséminer dans divers bâtiments. Il est nécessaire de savoir si l'Etat a déjà un projet en cours et s'il en a les moyens, et ce, même s'ils ont été informés d'une entrée d'argent récente à la hauteur de 5 ou 6 millions de francs. M. Florey demande si Genève a les moyens de payer une nouvelle HEM, sachant que la *Fondation Hans Wilsdorf* s'est retirée. Néanmoins, il est possible que la fondation ne soit pas totalement fermée à revenir.

Un député PLR rappelle que c'est justement l'UDC qui s'est opposée à la *Cité de la musique*, notamment à cause du fait que le terrain des Feuillantines était trop grand, qu'il fallait détruire une villa et que la prise en charge des coûts d'entretien posait problème. Il demande pourquoi il n'a pas soutenu la *Cité de la musique*, sachant que ça représentait presque tout ce à quoi M. Florey aspire dans sa motion ! S'il comprend qu'il n'y ait pas beaucoup de place à Genève, il en a assez de voir partir de Genève des fleurons, comme la télévision, qui vont à Lausanne car ils y sont mieux accueillis. Genève doit garder son rayonnement. Il souhaite savoir pourquoi ils devraient donner aux autres cantons ce que Genève possède déjà.

M. Florey répond que c'est l'UDC de la Ville de Genève qui s'est opposée à la votation et non l'UDC cantonale, qui n'a jamais été contre la HEM. Il rappelle que le slogan était « Non à cette Cité de la musique » et non pas non à une HEM en tant que telle. Il y a, en effet, eu un certain nombre de problèmes concernant l'implantation au nom du patrimoine. Il n'a jamais été mentionné qu'il fallait absolument déménager de Genève. Ce qui est préconisé est une solution romande pour mutualiser les bâtiments ainsi que les coûts. Cependant, à Genève, il n'y a pas d'emplacement. Le site qui avait été choisi pour la *Cité de la musique* a été refusé par la population de la Ville de Genève. L'auditionné se demande s'il existe une volonté du canton de former un nouveau projet. C'est au département qu'il faut s'adresser pour savoir s'il existe une intention de revenir à un tel projet.

Le département rappelle que le Conseil d'Etat n'est pas en mesure de proposer des projets en si peu de temps.

L'auditionné soutient que la méthode est connue : soit un appel d'offres est réalisé, soit c'est un concours. Pour ce genre de bâtiment, il est vrai que ce sont plutôt des concours, mais ça ne veut pas dire que, si un projet émerge, les acteurs seront les mêmes.

Le département ajoute que la question a déjà été posée à travers la **question 3888** du député Alexis Barbey. Le Conseil d'Etat répondra dans le délai imparti qui est fixé à la session de mai.

Un député Vert note, en préambule, que quand on demande au département quel est le projet du Conseil d'Etat, les projets sont d'abord ceux des hautes écoles. Dans un premier temps, il a été proposé d'ouvrir une haute école de musique romande en expulsant la HEM Genève. Il souhaite connaître le nom de la haute école de musique de Neuchâtel.

M. Florey répond qu'il ne sait pas, mais il rappelle que c'est la population qui a voté contre la fermeture de l'école. C'était une question budgétaire, car initialement Neuchâtel n'en avait pas les moyens. Le nom de l'école ne lui semble pas relevant. Le député Vert lui rappelle que la haute école s'appelle *Haute école de musique de Genève*. Il lui explique que la musique est organisée au sein d'une haute école qui s'appelle la HES-SO. Il y a trois sous-structures, notamment la Haute école de musique de Genève qui se situe à Genève et Neuchâtel, celle de Lausanne qui se base à Sion, Lausanne et Fribourg. Il lui semble que la motion dont on parle aurait été une idée intelligente 20 ans en arrière. Il demande comment il verrait la Haute école romande sachant qu'elle existe déjà. M. Florey souligne qu'il n'a jamais parlé d'expulser la HEM de Genève. Il souhaite qu'on ne lui fasse pas dire ce qu'il n'a pas dit. Il n'a rien contre une centralisation à Genève. Cependant, l'emplacement le plus central au niveau romand reste, selon lui, Lausanne. Les trains arrivent directement à Lausanne sans détour. Le débat qui a eu lieu à Neuchâtel a été lancé pour une question de coûts. Il est nécessaire de trouver des solutions. Si un projet est proposé à Genève et que les terrains sont prêts à accueillir une construction, il n'est pas opposé à l'idée que ça se fasse à Genève. Vu les problèmes actuels, il ne voit pas où pourrait être implanté un tel bâtiment.

Le même député Vert souhaite savoir quel sera l'effet d'un rapport sur une telle motion auprès des autres cantons constitutifs de la HES-SO. M. Florey assure que l'effet est nul, car de toute façon il s'agit d'une votation cantonale. C'est pour cela qu'il est demandé d'« étudier avec les autres cantons romands la possibilité d'ouvrir une Haute école de musique romande », ce qui sous-entend que, si on a un seul bâtiment, on le centraliserait, sans pour autant être une obligation. Le député Vert demande, sachant que la Haute école romande existe déjà, quel est le sens de la motion.

M. Florey met en doute l'existence d'une réelle haute école romande. Il lui semble important de recentrer le tout. A Lausanne, il paraîtrait que la gestion est catastrophique. Il y a, en effet, beaucoup de problèmes financiers. En mutualisant sur l'ensemble des cantons, ça permettrait une économie et, avec une volonté politique, il serait possible de réussir à dégager un bâtiment sans en avoir plusieurs disséminés.

Un député UDC s'avoue dubitatif quand il a découvert la motion, sachant que la HEM existe et fonctionne au niveau romand. Il comprend que le problème porte sur les locaux. La *Cité de la musique* avait l'avantage de tout regrouper à Genève. L'UDC revient maintenant en proposant une solution visant la Romandie, alors que le vrai problème est un problème de locaux genevois. Il pense que l'audition de M. Abbé-Decarroux serait utile. Les lieux des classes intercantonaux sont déterminés par les chefs d'office de formation professionnelle, selon les besoins et les infrastructures disponibles. Le fonctionnement mis en place fonctionne avec satisfaction. M. Florey répond qu'il sait que ça ne fonctionne pas si bien. A Genève, l'école est disséminée sur 13 sites. Neuchâtel avait un problème et il n'est toujours pas résolu. Il semblerait que Lausanne ait aussi des problèmes de financement et de gestion. Cette proposition fait suite au fait que, à Genève, le fonctionnement n'est pas optimal. En sus du problème de financement, de nouveaux emplacements sont toujours plus compliqués à trouver.

Un commissaire MCG argue, tout en étant sur le site internet de la HEM, que si un étudiant est inscrit à Neuchâtel, il est affilié à Genève. Il faut savoir que les hautes écoles de musique font partie des HES. Il y a une HES romande qui est mutualisée entre les cantons de Vaud, de Genève, de Neuchâtel, du Jura, du Valais et de Berne. Une convention a été établie, et si on souhaite changer la clef de répartition concernant le financement des HES, il faudra la revoir. Aujourd'hui, il n'y a pas les locaux recherchés. Il est intéressé à savoir si, dans l'optique où est construit un bâtiment du type visé par la motion, la construction serait à la charge de la Ville de Genève. Il demande si l'UDC est prête à payer cette école, sachant que la *Fondation Wilsdorf* ne paierait rien. M. Florey précise qu'il est prêt à soutenir un projet, si le parti a la conviction que c'est le projet qu'il faut. Pour l'instant, il n'y a pas de projet, mais il attend de voir si le Conseil d'Etat vient avec un crédit d'étude et de construction. Avant ça, il faudra passer par du déclassement, et ça, c'est une autre question. Le député MCG rappelle que c'est l'UDC qui a participé à la mort du projet de la *Cité*. M. Florey répond que ce n'est pas vrai. Il ajoute que, s'ils doivent payer, ils paieront. Ce discours ressemble à celui de l'IUFE. Certains préconiseraient d'avoir une vraie HEP plutôt

qu'une IUFE. C'est une question de politique et de coûts. Le problème actuel est celui du manque de place.

Un député (S) souhaite comprendre s'il y a un intérêt, dans les milieux de la musique, pour un tel projet à Lausanne. Un des reproches faits à la *Cité de la musique* était de ne pas être assez ancrée dans la réalité des professionnels de la musique. Elle n'aurait pas été assez ancrée dans la vie de la cité, tout en négligeant les musiques actuelles au profit de la musique classique. Il demande s'il a eu des contacts avec des professionnels ou avec d'autres acteurs du secteur de la musique qui seraient favorables à son projet. M. Florey dit ne pas avoir eu de contact, et il n'en a pas eu le besoin. En effet, à la dernière session, le Grand Conseil a voté une subvention pour l'ETM. L'ETM avait un projet solide, donc il a été soutenu.

Un député Vert mentionne que les élèves de l'ETM qui veulent faire un *bachelor* en musiques actuelles vont à la HEMU, à Lausanne. L'école de musique de Genève collabore avec la HEMU. **Les écoles sont déjà mutualisées au sein de la HES-SO.** Il demande quel est le problème objectif de la HEM de Genève. M. Florey répond que c'est le fonctionnement en tant que tel ; avec 13 sites différents, les conditions d'apprentissage ne sont pas idéales. De plus, les bâtiments ne sont pas rénovés. Il n'est donc pas possible de prétendre que la situation est optimale. D'ailleurs, c'est pour ça qu'il y a eu un projet, même s'il a été refusé. Le commissaire rappelle que ce sont des constats, mais qu'au niveau du fonctionnement, il lui semble que la HEM marche correctement, et prétendre le contraire lui paraît grave.

Un député PLR comprend que l'unique problème est celui des locaux. Face à une pareille motion, il est, d'une certaine façon, content car il aurait envie de relancer un projet, mais il est également contrarié car ils étaient si proches d'atteindre leur but. **Si l'UDC ne s'était pas opposée, 0,84% aurait sans doute passé du côté du OUI.** Il est fâché qu'on revienne pour faire cette proposition après la destruction du projet. M. Florey n'a aucun souci avec la section de la Ville de Genève. L'UDC, Ville ou canton, ne s'est pas opposée à une haute école, c'était cette Cité en particulier. La population n'en a d'ailleurs pas voulu. Les sections communales ont une certaine marge de manœuvre et certains partis n'ont plus aucune maîtrise sur leur section communale. La population a pris sa décision, maintenant il ne reste plus qu'à trouver autre chose à proposer.

Discussion interne et vote

La **présidente** propose de voter sans faire d'autres auditions. Elle est suivie par une députée **PLR** dans son refus d'auditions supplémentaires. Un

député **Vert** juge que cette motion se fonde sur une déformation de la réalité. C'est pourquoi il est nécessaire d'objectiver la situation avec une audition du directeur de la HES-SO. Le **MCG** précise que tout est déjà mutualisé. Il est déjà assez compliqué de trouver des équilibres financiers. De plus, le canton de Vaud ne facilite pas la tâche, n'ayant pas de direction générale car il veut garder son indépendance. Il est pour un vote ce soir même. Le **PDC** est favorable à l'audition de M. Abbé-Decarroux, directeur général de la HES-SO. Il viendra apporter la caution scientifique nécessaire et confortera la décision. Le **MCG** précise qu'à Neuchâtel il n'y a pas eu de vote du peuple, c'est bien le Grand Conseil qui a accepté l'initiative pour le maintien de la Haute école de musique. Les **socialistes** ajoutent qu'ils ne soutiennent pas cette motion et sont prêts à voter.

La présidente procède au vote de l'audition de M. Abbé-Decarroux :

Oui : 3 (1 UDC, 1 PDC, 1 Ve)
Non : 10 (2 MCG, 4 PLR, 3 S, 1 Ve)
Abstentions : –

L'audition est refusée.

La présidente passe au vote de la M 2817 :

Oui : –
Non : 12 (3 S, 2 Ve, 4 PLR, 1 PDC, 2 MCG)
Abstentions : 1 (1 UDC)

La proposition de motion est donc refusée.

Catégorie préavisée : extraits

Proposition de motion (2817-A)

Haute école de musique (HEM) : la solution doit être romande !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- le rejet du projet de la Cité de la musique en votation populaire le 13 juin 2021 ;
- l’abandon du projet annoncé dans la presse en date du 9 décembre 2021 ;
- que le refus populaire du projet de la Cité de la musique est motivé par des raisons écologiques et de préservation du patrimoine ;
- que le refus des électeurs ne marque pas une opposition de principe à la culture et à la formation ;
- la nécessité pour la Haute école de musique de disposer de locaux propres ;
- qu’une solution doit être trouvée pour la Haute école de musique et la formation ;
- l’exiguïté du territoire cantonal et les difficultés à trouver un emplacement adéquat ;
- la possibilité de réaliser avec d’autres cantons une Haute école de musique à l’échelon romand ;
- que cette solution permettrait une mutualisation des ressources,

invite le Conseil d’Etat

- à étudier avec les autres cantons romands la possibilité d’ouvrir une Haute école de musique romande ;
- à présenter un rapport au Grand Conseil sur cette possibilité.